

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU DISTRICT de L'YONNE DE FOOTBALL
Mardi 30 Juin 2026 à MALAY LE GRAND

Présidence : Christophe CAILLIET

Invités :

- Monsieur Ghislain GISBRAN, 1^{er} adjoint à la mairie de Malay le Grand,
- Monsieur Éric BERRIER, Gérant Auxerre Sports.

Membres du Comité de Direction présents :

Mmes Catherine BOLLÉA, Florence BRUNET, Catherine FONTAINE, Aurélie ROBERT, Christine SOUSTELLE, Florence VIÉ, Messieurs Dominique AMARAL, Yohann FRAPPIN, Adil MALDOU, Patrick SABATIER.

Membres de la Commission de Surveillance des Opérations
Électorales présents :

MM. Vincent DUBOIS, Franck LAMY, Didier SCHMINKE

Assistent :

Mmes Floriane FRANCOUEMBERGUE, Stéphanie FOREY (personnel administratif), MM Bruno BILLOTTE, Guillaume PERLIN, Fabien ROULIER (techniciens), Robin THIEBAULT (alternant).

Clubs présents :

AILLANT, ANDRYES, APPOIGNY, ASQUINS-MONTILLOT, A.J AUXERRE, AUXERRE FT, AUXERRE SC, AUXERRE STADE, AVALLON FCO, BREANDES, BRIENON, CERISIERS, CHABLIS, CHAMPIGNELLES, CHAMPIGNY, CHARBUY-FLEURY, CHARMOY, CHARNY, CHENY, CHEVANNES, COULANGES LA VINEUSE, COURSON, DIGES-POURRAIN, ECN, ENT. FLORENTINOISE, FONTAINE LA GAILLARDE, GATINAIS EN BOURGOGNE, GRON VERON, GURGY, HERY, JOIGNY, MALAY LE GRAND, MIGENNES, MONETEAU, MONT ST SULPICE, NEUVY SAUTOUR, PARON, PONT SUR YONNE, QUARRE ST GERMAIN, RAVIERES, SC SENONAI, SEIGNELAY, SENS FC, SENS FP, SENS JEUNESSE, SEREIN AS, SEREIN HV, SERGINES, ST CLEMENT, ST DENIS LES SENS, ST FARGEAU, ST GEORGES, ST JULIEN, ST SAUVEURS MOUTIERS, ST SEROTIN, TANLAY, TONNERRE, TOUCY, VARENNES, VENOY, VERGIGNY ST FLORENTIN PORTUGAIS, VINNEUF COURLON.

Clubs représentés : (amende 5.17 – 60 €)
CHAMPS, VERMENTON

Clubs absents : (amende 5.16 – 180 €),
AUXERRE ROSOIRS, AUXERRE CSRA, CHEU, FLOGNY LA CHAPELLE, LA CELLE ST
CYR, LAROCHE, MAGNY, SAPEURS POMPIERS, SAINTS, SENAN, ST BRIS LE
VINEUX, VILLENEUVE LA GUYARD.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

30 juin 2026

SAISON 2025 - 2026



PRÉSENTATION



Patrick SABATIER

District de l'Yonne de Football

Secrétaire Général



Quorum de l'Assemblée Générale



Après ouverture des bureaux de pointage (nombre de voix) :

Clubs présents et représentés (64 clubs)	413 voix
Quorum	235 voix

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT

Texte Actuel

ARTICLE 5-OBLIGATIONS

IV. CHAMPIONNAT DE DÉPARTEMENTAL 3

Les clubs participant à cette épreuve doivent respecter les obligations suivantes : Engager au moins 1 équipe de jeunes à 11 au choix OU 1 équipe de jeunes Foot à 5 ou à 8 et d'y participer intégralement.

Sanctions prévues :

Première saison d'infraction :
Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place et une amende pour les clubs fixée chaque saison par le comité de Direction (Cf. Droits financiers et amendes).

Deuxième saison d'infraction et au-delà :
Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place. Amende doublée.

Texte Proposé

ARTICLE 5-OBLIGATIONS

IV. CHAMPIONNAT DE DÉPARTEMENTAL 3

Les clubs participant à cette épreuve doivent respecter les obligations suivantes : Engager au moins 1 équipe de jeunes à 11 au choix OU 1 équipe de jeunes Foot à 5 ou à 8 et d'y participer intégralement.

Sanctions prévues :

Première saison d'infraction :
Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place et une amende pour les clubs fixée chaque saison par le comité de Direction (Cf. Droits financiers et amendes).

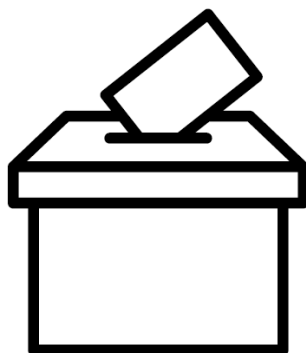
Deuxième saison d'infraction et au-delà :
Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place. Amende doublée

Les clubs nouvellement affiliés seront exonérés de cette obligation la première année de participation.

VOTE



POUR ?



CONTRE ?

A VOTÉ

La proposition est adoptée à la majorité :

POUR : 96,12% (397 voix sur 413)

ABSENTION : 1,94 % (8 voix sur 413)

CONTRE : 1,94 % (8 voix sur 413)

Le Président du District de L'Yonne

Christophe CAILLIET

Le Secrétaire Général

Patrick SABATIER